



Règlement de la course

Article 1 : Organisation

Le Challenge entre divisions de la PAF ROISSY est une course de 5kms ou 10kms ou marche de 5kms qui est organisé par l'Amicale des Policiers de Roissy. C'est une manifestation dans le cadre d'une activité loisirs, de convivialité et de cohésion. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à amicaledespoliciersderoissy@interieur.gouv.fr

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le Challenge entre divisions de la PAF ROISSY se tiendra les 06 et 07 octobre de 2026 entre 10h00 et 17h00 sur les parcours figurant en annexe de ce règlement.

Les départs s'effectueront graduellement en fonction de la disponibilité des participants dans les créneaux horaires définis.

Le retrait des dossards se fera sur le parking sud du bâtiment 5720 sis 06 rue des Bruyères 95700 Roissy-en-France. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Course réservée

Cette course est réservée aux effectifs de la DPAF ROISSY et Le Bourget et ceux des autres services compétents de l'Etat de l'aéroport de Roissy CDG.

L'organisateur se réserve le droit d'inviter d'autres participants extérieurs

3-2 : Certificat médical

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour participer à cette course.

Cette manifestation est organisée dans le cadre d'une activité de loisirs dont l'objectif est d'apporter de la cohésion et de la convivialité.

Toutefois avant le départ chaque participant consent à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de sécurité de cette activité.

Et certifie :

1. Une bonne condition physique et ne souffre d'aucune blessure, maladie, ou handicap, pas de problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour.
2. Aucun médecin, infirmier ou entraîneur n'a déconseillé la pratique de cette activité.
3. Reconnaît la nature de l'activité et conscient des risques encourus.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet www.protiming.fr

L'organisateur se réserve le droit de prendre ou pas des inscriptions sur place.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription est gratuite pour l'ensemble des participants.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur le parcours, et les services de secours et de Police seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un autre participant victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la GMF (contrat N°C101777.006F) pour couvrir la manifestation. Les participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Articles 7 : Chronométrage

Système de chronométrage de la société Protiming au moyen de son logiciel et de puces électroniques intégrées au dossard.

Article 8 : Récompenses

L'épreuve est un challenge entre les divisions de la DPAF ROISSY, le classement sera établi en cumulant les 10 premiers temps (5 femmes et 5 hommes) de chaque division pour les courses de 10 et 5kms.

En fonction du nombre de participants ce mode de calcul pourra être ajuster pour préserver une équité entre les divisions.

La première division de l'épreuve recevra un trophée qui sera remis en jeu à chaque édition

Les meilleurs temps femmes et hommes sur les courses 10 et 5 kms seront récompensés individuellement.

Les résultats de la course seront disponibles en ligne sur le site www.protiming.fr et relayés par les moyens de communication de l'organisateur.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation sera annulée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.